

Règlement du Festival

Article 1 : Le Festival International du Film de Femmes de Salé a pour finalité de mettre en exergue tout apport artistique cinématographique à même de donner à la femme et de la femme l'image qu'elle mérite devant, sur et derrière l'écran.

Article 2 : La onzième édition du **Festival International du Film de Femmes de Salé** aura lieu à Salé du **25 au 30 septembre 2017**.

Article 3 : Le programme de cette édition comprend

- Une compétition officielle ouverte aux longs métrages
- Une compétition officielle ouverte aux documentaires

Les films participants à la compétition doivent être produits en 2016-2017 et doivent s'adapter à la finalité du festival telle que définie dans l'article premier.

Article 4 : Ne peuvent être présélectionnés et invités en compétition fiction et documentaire que des films répondants aux critères fixés par ledit règlement.

Article 5 : Tous les films candidats à la compétition fiction ou documentaire doivent être présentés en version originale, sous titrés en français et sur support DCP

Article 6 : La date limite de **dépôt des films candidats à la sélection officielle est fixée au 30 juin 2017**. Date à laquelle doivent parvenir au Secrétariat du Festival la fiche d'inscription dûment remplie et signée, un synopsis du film en arabe, en français et en anglais, une photo du réalisateur, sa biographie et des photos film (2 au minimum).

Article 7 : La copie définitive du **film sélectionné devra parvenir au Secrétariat du Festival avant le 30 Août 2017** accompagnée d'une documentation complète et du matériel de promotion (Affiches de différents formats, photos, press-book, etc...)

Article 8 : Les frais d'expédition du film participant à la compétition sont à la charge du producteur, les frais de retour, du magasinage et d'assurance des copies de films depuis leur réception jusqu'à leur réexpédition sont à la charge du Festival.

Article 9 : Tous les films provenant de l'étranger sont soumis au régime de l'admission temporaire.

Article 10 : Deux jurys officiels départageront les films présentés dans le cadre de la compétition

- **Jury longs métrages fictions composé de sept (7) femmes**
- **Jury films documentaires composé de trois (3) femmes**

Article 11 : Les jurys décernent après délibération les prix ci-après :

- Compétition fiction longs métrages :

- ✓ **Le grand prix du Festival** doté d'une récompense de 50.000 Dh offert au réalisateur.
- ✓ **Le prix spécial du Jury** doté d'une récompense de 30.000 Dh offert au réalisateur.

- ✓ **Le prix du scénario** doté d'une récompense de 20.000 Dh.
- ✓ **Le prix du premier rôle féminin** doté d'une récompense de 15.000 Dh.
- ✓ **Le Prix du premier rôle masculin** doté d'une récompense de 15.000 Dh.

- Compétition documentaires :

✓ **Le prix du film documentaire**

Article 12 : Un prix de jeune public sera décerné au meilleur court et long métrage marocain en panorama.

Article 13 : Des mentions spéciales peuvent être décernées par les jurys du Festival.

Article 14 : Les questions non prévues dans le présent règlement restent du ressort des organisateurs.

Article 15 : La participation au Festival implique l'adhésion au présent règlement.

